

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cattenom-pollution>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cattenom : Pollution de l'environnement par de l'acide chlorhydrique**

**23 juillet 2013**

## **France : Cattenom : Pollution de l'environnement par de l'acide chlorhydrique**

**Entre le 23 et le 24 juillet 2013, une quantité estimée par l'exploitant à environ 58 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique a été déversée dans le sol du centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom.**

*Cette affaire a fait l'objet d'une action en justice du Réseau "Sortir du nucléaire" :*

<https://www.sortirdunucleaire.org/Cattenom-acide>

### **Ce que dit l'ASN :**

#### **Pollution de l'environnement du site par de l'acide chlorhydrique**

Entre le 23 et le 24 juillet 2013, une quantité estimée par l'exploitant à environ 58 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique a été déversée dans le sol du centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom. L'acide chlorhydrique est un produit corrosif non toxique utilisé notamment pour le traitement anti-tartre du réfrigérant atmosphérique du réacteur n° 3. Des actions ont été engagées par l'exploitant pour préciser l'impact de ce rejet.

Le 23 juillet 2013, à la suite de la fuite importante d'un robinet d'un réservoir d'acide, 58 m<sup>3</sup> d'acide chlorhydrique ont été recueillis dans une rétention. L'exploitant a décidé d'évacuer l'acide recueilli vers le réfrigérant atmosphérique du réacteur n°3 via une tuyauterie utilisée habituellement pour l'évacuation des purges des égouttures et des eaux pluviales de rétention de la station d'acide. Le 29 juillet 2013, l'exploitant a constaté qu'il manquait le tronçon final de cette tuyauterie. En conséquence, l'acide chlorhydrique, au lieu d'être transféré vers le réfrigérant atmosphérique, s'est infiltré dans le sol.

Une partie de l'acide rejeté a été récupérée dans les eaux souterraines puis rejetée dans la Moselle par les voies de rejet normales de l'installation. En outre, l'exploitant a engagé un programme de surveillance des eaux souterraines à l'intérieur et à l'extérieur du site ainsi qu'un programme de travaux et de caractérisation de la pollution à proximité immédiate de la fuite ; l'évaluation effectuée indique que l'impact à l'extérieur du site est peu probable.

Le 6 août 2013, la division de Strasbourg de l'ASN a mené une [inspection](#) sur place afin de déterminer les circonstances de cet événement, d'en évaluer l'impact et d'examiner les dispositions prises par l'exploitant en termes de surveillance de l'environnement. Bien que l'enjeu environnemental soit faible en raison de la nature des substances rejetées, la non étanchéité de cette tuyauterie constitue un écart notable. Les mesures prises par l'exploitant semblent néanmoins pertinentes au regard de l'impact environnemental de cet événement.

Cet événement ne concernant ni la sûreté de l'installation, ni la radioprotection, il n'est pas classé sur l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Pollution-de-l-environnement-du-site-par-de-l-acide-chlorhydrique>